

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 juin 2023

CAI(2023)19_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

6^{ème} Réunion Plénière

Strasbourg, 31 mai - 2 juin 2023

RAPPORT DE RÉUNION

Préparé par le Secrétariat

www.coe.int/cai

I. Introduction

1. Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le CAI » ou « le Comité ») a tenu sa 6^{ème} réunion plénière à Strasbourg du 31 mai au 2 juin 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.

II. Liste des points discutés lors de la réunion et décisions prises par le CAI

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

2. Le Président, M. l'ambassadeur Thomas SCHNEIDER (Suisse), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux membres, aux participants ainsi qu'aux observateurs. Il a indiqué qu'au vu des bons progrès dans les négociations de la future Convention [cadre] au cours des trois dernières réunions, le Comité pouvait finaliser la première lecture du projet de texte de Convention [cadre]. Il a invité le CAI à tenir un échange de vues sur la manière d'organiser le processus de négociations dans les mois à venir.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et ordre des travaux

3. Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Dignité humaine, égalité et gouvernance, a adressé ses remarques liminaires au Comité. Elle a mentionné les résultats du 4^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Reykjavik, en Islande les 16 et 17 mai 2023. Lors du Sommet, les dirigeants européens ont réaffirmé leur engagement commun en faveur des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe et, parmi les principales priorités, ont décidé de recentrer sa mission à la lumière des nouvelles menaces qui pèsent sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.
4. Le Sommet a, en particulier, « reconn[u] l'impact positif et les opportunités créés par les technologies numériques nouvelles et émergentes tout en convenant de la nécessité d'atténuer les risques de conséquences négatives de leur utilisation sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit ». En référence directe aux travaux du CAI, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont expressément « engag[és] à assurer un rôle de premier plan au Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes à l'ère du numérique pour sauvegarder les droits de l'homme en ligne et hors ligne, y compris en finalisant, en priorité, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle ».
5. Dans ses remarques liminaires, M. Patrick PENNINCKX, Chef du Département de la société de l'information, a expliqué que, compte tenu des discussions antérieures au

sein du CAI, le travail sur le texte de la future Convention se poursuivrait au-delà de l'échéance initiale du 15 novembre 2023 pour être finalisé au début de l'année prochaine. Actuellement, des discussions sont en cours au sein du Secrétariat concernant les mandats actualisés de tous les comités et leurs modalités spécifiques, compte tenu des priorités du Conseil de l'Europe telles qu'annoncées dans la Déclaration de Reykjavik et dans le rapport récemment publié par la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. La décision finale sur cette question sera prise par le Comité des Ministres plus tard dans l'année.

6. M. PENNINCKX s'est également félicité des bonnes nouvelles et des progrès substantiels réalisés sur la proposition de réglementation sur l'IA au niveau de l'UE, ainsi que du fait que l'IA a été spécifiquement mentionnée dans le communiqué des dirigeants du G7 à Hiroshima, les dirigeants du G7 soulignant que « la gouvernance de l'économie numérique devrait continuer à être mise à jour conformément à nos valeurs démocratiques partagées ».
7. Le Comité a décidé d'adopter, sans aucune modification, l'ordre du jour et l'ordre des travaux. Il a également adopté le rapport de la 5^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information par le Secrétariat

8. Le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats du 4^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe et s'est félicité de l'engagement pris pour assurer un rôle de premier plan au Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes à l'ère du numérique pour sauvegarder les droits de l'homme en ligne et hors ligne, y compris en finalisant, en priorité, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, comme indiqué dans la Déclaration de Reykjavík.
9. Le Comité a pris note des informations fournies par M. BARTHOLIN, Secrétaire du CAI, qui a expliqué le fonctionnement des structures intergouvernementales de l'organisation et la révision en cours de leurs mandats, et s'est également exprimé sur sa signification pour le travail du CAI. Il a à nouveau invité les membres du Comité à soumettre au Secrétariat des commentaires et des suggestions concernant les missions à inclure dans le nouveau mandat. Il a également noté que ni la Secrétaire Générale ni le Comité des Ministres n'avaient l'obligation légale de suivre les suggestions faites par les Comités, mais que les idées émanant de ces derniers étaient toujours les bienvenues.

Point 4 de l'ordre du jour. Information concernant l'organisation du travail restant

10. Le Comité a pris note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant l'organisation du travail restant du Comité et la proposition de calendrier, sujets aux résultats des délibérations du Comité des Ministres concernant le mandat du Comité.
11. Lors de l'échange à ce sujet, de nombreuses délégations ont estimé que le nombre de réunions plénières actuellement prévu dans la planification était insuffisant et qu'il devait être augmenté pour tenir compte de la complexité du processus et des nombreuses questions à l'étude. De nombreuses délégations ont également soutenu l'idée d'une consolidation du texte du projet de Convention [cadre] et la proposition pour les membres du Groupe de rédaction de se réunir de manière informelle afin de continuer à faire avancer les travaux. Le Comité a décidé de charger le Président et le Secrétariat de contribuer aux délibérations sur le mandat qui ont lieu au sein du Secrétariat et du Comité des Ministres, notamment en ce qui concerne le nombre et la durée des réunions nécessaires en 2024 pour finaliser le projet de Convention-cadre et la méthodologie HUDERIA.
12. Le CAI a également décidé de charger le Secrétariat d'organiser une série de réunions informelles du Groupe de rédaction afin d'explorer de possibles solutions à certaines des questions en suspens dans le projet de Convention-cadre, au cours de la période allant de juin à décembre 2023. Les résultats des travaux du Groupe de rédaction à cet égard seront soumis à la Plénière pour discussion, et les Participants et Observateurs qui ne sont pas présents au sein du Groupe de rédaction auront la possibilité de soumettre des commentaires et propositions écrits au Groupe de rédaction sur les questions qui seront examinées lors des réunions informelles.
13. Enfin, le Comité a aussi décidé de charger le Président, avec l'assistance du Secrétariat, de préparer un nouveau projet de travail consolidé de Convention-cadre, sur la base des discussions et des commentaires reçus jusqu'à présent, d'ici le 30 juin 2023, en vue de faciliter les préparations pour les négociations.

Point 5 de l'ordre du jour. Échange d'information

14. Le Comité a pris note des informations fournies par la représentante de la Commissaire aux droits de l'homme, Mme Charlotte ALTENHOENER-DION, concernant la récente publication du rapport "Human rights by design - future-proofing human rights protection in the era of AI".

15. Le Comité a également pris note de l'intervention de Mme Kristine LIČIS (Lettonie), Présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), au cours de laquelle elle a fait une courte présentation des activités du CDDH et a soulevé certains points et commentaires relatifs aux Chapitres I à VI du « Projet Zéro » révisé dont le Comité devait discuter lors de cette réunion.
16. Le Comité a remercié Mme ALTENHOENER-DION et Mme LIČIS pour leur participation à la réunion.
17. Le Comité a également pris note de l'intervention de M. Kilian GROSS (Chef d'unité, DG CONNECT, Commission européenne) qui a évoqué les progrès récents et en cours dans l'examen de la réglementation sur l'IA de l'UE. En particulier, l'examen du projet de proposition législative entrainé dans sa phase finale au Parlement européen, le vote étant prévu pour le 14 juin 2023. En ce qui concerne l'étape suivante, la Commission européenne avait l'intention de procéder aussi rapidement que possible en vue de parvenir à un accord entre le Parlement européen, le Conseil de l'UE et elle-même (négociations dites Trilogue).
18. Le comité a pris note de l'intervention de M. Gregor STROJIN (Slovénie), Vice-Président du CAI, au sujet de sa participation et représentation du Comité lors d'une table ronde sur « intelligence artificielle, liberté d'expression et désinformation : défis et risques pour la démocratie » organisée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 26 mai 2023 à Riga en Lettonie.
19. M. STROJIN s'était exprimé face à des parlementaires et des représentants du monde des affaires et académique au sujet du travail et des objectifs du CAHAI/CAI, et des principales idées qui sous-tendent la future Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'IA, les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

Point 6 de l'ordre du jour. Préparation d'un communiqué concernant les travaux du CAI

20. Le Comité a examiné et adopté un projet de communiqué préparé par le Secrétariat. Il a chargé le Secrétariat de publier le communiqué sur le site internet du CAI.

Point 7 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à VI (Session Plénière)

21. Le Président et le Secrétariat ont présenté le texte des Chapitres I à VI du « Projet Zéro » révisé au Comité. En plus des commentaires soumis par écrit au préalable, les délégations ont également exprimé leurs positions respectives concernant les

dispositions en discussion. En particulier, elles ont posé des questions et formulé des propositions sur les points suivants :

- Différentes propositions concernant la nécessité des articles 3 et 12 ainsi que la formulation exacte des deux dispositions en ce qui concerne les différentes catégories de personnes et de groupes qui doivent être protégés et les différents concepts juridiques couverts par ces dispositions ;
- Différentes suggestions de dénomination concernant les titres des articles et des chapitres, y compris l'absence éventuelle de nécessité d'utiliser les termes "principes" et "exigences" dans les différents articles ;
- Une amélioration ou une reformulation de l'article 12a concernant le principe de proportionnalité et l'approche fondée sur le risque ;
- Différentes propositions concernant une disposition qui consoliderait la protection de divers groupes vulnérables dans l'ensemble du projet de texte ;
- La nécessité de prendre en compte les technologies d'intelligence artificielle les plus récentes, comme par exemple les applications basées sur un grand modèle de langage (LLM) ;
- Une amélioration ou une reformulation des articles 19 et 20 concernant les mesures et les garanties concernant la responsabilité et le recours ;
- Une amélioration ou une reformulation de l'article 21 concernant les restrictions légitimes des droits et les garanties énoncées aux articles 19 et 20 ;
- D'éventuelles modifications de l'ordre des articles dans le projet de texte, par exemple en déplaçant les articles 22 et 23 dans le dernier chapitre ;
- Une amélioration ou une reformulation de l'article 24 (3) concernant la possibilité d'imposer un moratoire ou une interdiction sur certaines applications de l'IA.

22. Le Comité a décidé de formuler des commentaires généraux et des faire des propositions concrètes pour les Chapitres I à VI pour considération par le Groupe de rédaction. Il a également décidé de charger le Groupe de rédaction de tenir compte de des commentaires et propositions.

Point 8 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à VI (Session du Groupe de rédaction)

23. Le Groupe de rédaction a réexaminé et finalisé la première lecture des Chapitres I à VI au sein du Groupe de rédaction à la lumière des propositions faites par la Plénière, ainsi que des commentaires et suggestions soumis par les membres, participants et observateurs.

Point 9 de l'ordre du jour. Dates et lieu de la prochaine réunion

24. Le Comité a décidé tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg dans la seconde moitié du mois d'octobre 2023 (date à confirmer par le Bureau à un stade ultérieur).

Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

25. Le Comité a procédé à un échange de vues sur les activités de sensibilisation du CAI et du Secrétariat, soulignant le besoin de fournir des informations sur le projet et les négociations en cours au sein du Comité aux Etats potentiellement intéressés.

Point 13 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions prises, et clôture de la réunion

26. Le Comité a décidé d'adopter la liste des points discutés et des décisions prises.

Fin de la réunion